



Mariage pendant recours oqtf

Par **bonnsaikitty**, le **12/04/2012** à **21:57**

Bonjour,rrnrnJe suis une femme 30 ans de nationalité Malaisie. J'ai une lettre de rejet de renouvellement de titre de séjour étudiant + OQTF (30 jours pour faire un recours) le 19 mars 2012. Je suis entrée en France régulièrement avec un visa-long-sejour pour étudiant à janvier 2010. J'ai fait une fois de renouvellement de TS sans soucis.rrnrnJ'ai pris un avocat par connaissance de mes amis. Malheureusement il est pas spécialisé sur le droit des étrangers. Mais quand même je l'ai pris parce que il fait des efforts pour m'aider. Normalement il envoie le recours au tribunal administratif aujourd'hui.rrnrnJ'habite avec mon copain (il est français) depuis décembre 2010. On voulait se marier l'année prochaine, mais avec ce cas d'OQTF, il m'a proposé pour se marier plus vite. Est-ce que c'est possible pour se marier sans soucis ? J'ai une récépissé de TS valable jusqu'à 9 mai 2012. J'ai peur que la mairie va appeler le procureur et me placer dans le centre de rétention administratif.rrnrnMême si le recours est "suspensif", j'ai lu sur l'internet il y a des possibilités aussi que on peut me placer sur le centre de rétention. Mais je comprends pas comment ça marche, est-ce que la police va me chercher chez moi ou comment ?rrnrnComment ça marche le démarche si on a déjà se marié. Est-ce qu'il faut attendre jusqu'à 6 mois de vie en commune avant de déposer la demande de TS vie privée familiale ? Parce que j'habite ensemble avec mon copain pour plus de 1 an. J'ai peur aussi quand on sera au guichet à la préfecture, on va appeler la police.rrnrnMerci beaucoup pour la réponse...